



Rapport annuel 2023-2024 de la TGIRT Gaspésie

Par les Tables de gestion intégrée
des ressources et du territoire de
la Gaspésie

Table des matières

Portrait des délégué.es et substituts à la TGIRT.....	1
Composition de la 111-61	1
Composition de la 112-62	4
Composition de la 112-63	7
Taux de participation à chacune des rencontres	10
Identification des changements dans les organisations membres et leurs représentant.e.s... 11	
Taux de satisfaction de participation aux rencontres	12
Taux de participations aux sondages	12
Réponses par questions (vue d'ensemble de l'année).....	13
Graphique Appréciation globale par rencontre	14
Commentaires généraux	15
Sujets autres à aborder	15
Activités de la TGIRT	16
Objectifs annuels que la table s'est fixés et constats.....	16
Activité de la TGIRT Commune.....	18
Enjeux identifiés par la TGIRT Commune	18
Objectifs locaux d'aménagement (OLA) fixés ou en cours d'élaboration	18
Consultation ciblée.....	19
Activité des TLGIRT (UA 111-61, 112-62 et 112-63).....	20
Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration	20
Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TLGIRT	28
Identification des activités d'acquisition de connaissance, bilan et suites à donner.....	29
Comité d'expert sur la connectivité	29
Projet Détermination des priorités de restauration de la connectivité et mitigation des apports en sédiments des habitats du poisson en Gaspésie	29
CEGS - Projet Modèle visant l'identification de l'ampleur des apports potentiels en sédiments aux cours d'eau.....	29
Analyse et mise à jour du VOIC Structure interne des peuplements.....	29
Analyse et mise à jour du VOIC Bois mort.....	29
Projet d'acquisition de connaissance sur la connectivité fonctionnelle	30
Projet voirie forestière année 1.....	30
Second Atelier sur l'adaptation des forêts gaspésiennes aux changements climatiques.....	30

Thématiques abordées à la TLGIRT et ordre de grandeur du temps consacré à celles-ci	31
Les sorties terrain et autres activités de communication	32
État de situation des comités qui relèvent de la TLGIRT	33
Comité Voirie	33
Comité Milieux humides et hydriques	35
Comité caribou	38
Comité paysage	39
Délégations.....	41
Amélioration continue.....	42
Évaluation du respect des règles de fonctionnement de la TLGIRT.....	42
Constats et actions mis en œuvre découlant des sondages de satisfaction réalisés par la TLGIRT.....	42
Recommandations de l'organisme responsable pour améliorer le fonctionnement de la TLGIRT.....	43
Carte interactive	43
Gestion intégrée	43

Portrait des délégué.es et substituts à la TGIRT

Composition de la 111-61

Organisme ciblé par la loi	Organismes participants	Délégué.e	Substitut
Communautés autochtones	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
Municipalités régionales de comté	MRC Avignon	Laurent Nadeau	
	MRC Bonaventure	Dany Voyer	Christian Grenier
	MRC de la Matanie	Eugénie Arsenault	
	MRC de la Matapédia	Mario Turbide	
	Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott	
Bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	
	Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy	
	Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapcal)	Vanessa Bouffard-Thibault	Jean-françois Desbiens
	Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier	Geneviève Bernier
	Damabois Division St-Damase	Denis Bernier	Geneviève Bernier
	Gaston Cellard inc.		
	Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque	Steve Leblanc
	Groupe Lebel	François Godin	
	Multi cèdre	Marc-André Robert	
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier		

	Sappi		
	Uniboard Canada inc. (Sayabec)	Jérôme Pelletier	
Personnes ou organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée	Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	
	Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Marie-Pier Ayotte	
	Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Louis Laflamme	
Personnes ou Organismes autorisés à organiser des activités, à fournir des services ou à exploiter un commerce dans une réserve faunique	Société Cascapédia inc.	Marc-André Bernard	Éric Boudreau
Titulaires de permis de pourvoirie	Pourvoirie Falls Gully	Stéphane Cloutier	
Titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles	Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	Claude Fecteau	Mylène Gagnon
Titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement une usine de transformation du bois	PRAU Gesgepegiag	Ken Arsenault	Éric Boudreau
	PRAU Listuguj	Martin Cummings	
Locataires d'une terre à des fins agricoles			
Titulaires de permis de piégeage détenant un bail de droits exclusifs de piégeage	Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie (VP)	Simon Gosselin	

Conseils régionaux de l'environnement			
	Conseil régional de l'environnement GIM	Mia Larochelle	Christian Besnier
	Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	
	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc	Catherine Dutil
	Coopérative forestière de la Gaspésie	Marilou Légaré	
	Groupement agroforestier de la Ristigouche	Francois Bélanger	
	Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Michel Desrosiers	
	Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	Alain Poitras
	Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des îles	Mathieu Vallière	
	Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Antoine Gagnon-Poiré	Myriam Bergeron
	Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	
	Sentier international des Appalaches	Jean-Marc Hardy	Jean-Pierre Gagnon
	Yoland Laflamme inc.	Charles-Philippe M. Laflamme	

Composition de la 112-62

Organisme ciblé par la loi	Organismes participants	Représentant.e	Remplaçant.e
Communautés autochtones	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
Municipalités régionales de comté	MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour	Pascal Caron-Savard
	MRC le Rocher Percé	Louis Babin	Christine Roussy
	Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott	
Bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	
	Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapcal)	Vanessa Bouffard-Thibault	Jean-françois Desbiens
	Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier	Geneviève Bernier
	Damabois Division St-Damase	Denis Bernier	Geneviève Bernier
	Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque	Steve Leblanc
	Groupe Lebel	François Godin	
	Multi cèdre	Marc-André Robert	
	Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
	Sappi		
	Uniboard Canada inc. (Sayabec)	Jérôme Pelletier	
Personnes ou organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée	Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Daniel Huard	Douglas Hunt
	Société de gestion de la rivière Grande-Rivière	Maureen Mercier	
	ZEC Baillargeon	Dave Adams	
	ZEC des Anses	Douglas Murphy	Denis Michaud
Personnes ou Organismes autorisés à organiser des activités, à fournir des services ou à exploiter un commerce dans une réserve faunique	Réserve faunique de Port-Daniel	Yves Briand	
	Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	
	Société de gestion des rivières de Gaspé inc.	Rémi Lesmerises	
Titulaires de permis de pourvoirie			

Titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles	Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	Claude Fecteau	Mylène Gagnon
Titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement une usine de transformation du bois	PRAU Gespeg	Frédéric Huet	
Locataires d'une terre à des fins agricoles			
Titulaires de permis de piégeage détenant un bail de droits exclusifs de piégeage	Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie (VP)	Simon Gosselin	
Conseils régionaux de l'environnement	Conseil régional de l'environnement GIM	Mia Larochelle	Christian Besnier
	Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	
	Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	
	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc	Catherine Dutil
	Coop accès Chic-Chocs	Bruno Bélliveau	
	Coopérative forestière de la Gaspésie	Marilou Légaré	
	Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Michel Desrosiers	
	Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	Alain Poitras
	Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	
	Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Antoine Gagnon-Poiré	
	Groupement forestier coopératif de la Péninsule	Brian Lequesne	

	Groupement forestier Rocher Percé inc.	Sylvain Réhel	
	Parc national Forillon	Mathieu Côté	
	Sentier international des Appalaches	Jean-Marc Hardy	Jean-Pierre Gagnon
	Yoland Laflamme inc.	Charles-Philippe M. Laflamme	

Composition de la 112-63

Organisme ciblé par la loi	Organismes participants	Représentant.e	Remplaçant.e
Communautés autochtones	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
Municipalités régionales de comté	MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour	Pascal Caron-Savard
	MRC de la Haute-Gaspésie	Charles-Philippe M. Laflamme	
	MRC de la Matanie	Eugenie Arsenault	
	Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott	
Bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	
	Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapcal)	Vanessa Bouffard-Thibault	Jean-françois Desbiens
	Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier	Geneviève Bernier
	Damabois Division St-Damase	Denis Bernier	Geneviève Bernier
	Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque	Steve Leblanc
	Groupe Lebel	François Godin	
	Multi cèdre	Marc-André Robert	
	Sappi		
Personnes ou organismes gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée	Uniboard Canada inc. (Sayabec)	Jérôme Pelletier	
	Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	
Personnes ou Organismes autorisés à organiser des activités, à fournir des services ou à exploiter un commerce dans une réserve faunique	Société de gestion de la rivière Madeleine	Mario Chouinard	
	Destination Chic-Chocs inc. (rivière Sainte-Anne)	Denis Duteau	
	Réserve faunique des Chic-Chocs	Samuel McInnis Major	
Titulaires de permis de pourvoirie	Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	

Titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles	Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie	Claude Fecteau	Mylène Gagnon
Titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois			
Locataires d'une terre à des fins agricoles			
Titulaires de permis de piégeage détenant un bail de droits exclusifs de piégeage	Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie (VP)	Simon Gosselin	
Conseils régionaux de l'environnement	Conseil régional de l'environnement GIM	Mia Larochelle	Christian Besnier
	Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	
	Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	
	Coop accès Chic-Chocs	Bruno Bêlliveau	
	Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée	Gino Chicoine	
	Coopérative des travailleurs forestiers Eauboïs	Dominic Larrivée	Laurie Chicoine
	Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Michel Desrosiers	
	Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	Alain Poitras
	Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	
	Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Antoine Gagnon-Poiré	
	Groupement forestier coopératif Shick-Shock		

	Parc national de la Gaspésie	Aurélie Rivard	
	Sentier international des Appalaches	Jean-Marc Hardy	Jean-Pierre Gagnon
	Yoland Laflamme inc.	Charles-Philippe M. Laflamme	

Taux de participation à chacune des rencontres

Table	Date	Présences (organisation membre)	Délégué liste officielle	Membres actifs	Taux de participation
Commune	2023-06-20	18	63	36	50%
Commune	2023-09-19	13	63	28	46%
Commune	2023-09-27	12	63	20	60%
Commune	2023-11-14	24	63	28	86%
Commune	2024-02-13	22	63	34	65%
112-63	2023-04-11	9	35	18	50%
112-63	2023-05-11	10	35	14	71%
112-63	2023-12-04	12	35	17	71%
112-63	2024-03-13	8	35	15	53%
112-62	2023-04-10	10	39	21	48%
112-62	2023-12-08	12	39	20	60%
112-62	2024-03-14	18	39	20	90%
111-61	2023-05-05	10	39	15	67%
111-61	2023-12-07	11	39	16	69%
111-61	2024-03-19	15	39	17	88%
Moyenne	n/a	n/a	n/a	n/a	65%
Moyenne 111-61	n/a	n/a	n/a	n/a	75%
Moyenne 112-62	n/a	n/a	n/a	n/a	66%
Moyenne 112-63	n/a	n/a	n/a	n/a	61%
Moyenne TGIRT Commune	n/a	n/a	n/a	n/a	61%

Identification des changements dans les organisations membres et leurs représentant.e.s

Organisme membre	Date de changement	Ancien représentant.e	Nouveau.lla représentant.e
Coopérative forestière de la Gaspésie	2023-06-05	René Babin	Marilou Légaré
Coopérative eau bois	2023-06-07	Dominic Larrivée	Dominic Larivée et Laurie Chicoine
Uniboard	2023-06-07	Mario Bernier	Jérôme Pelletier
Zec Baillargeon	2023-03-31	Gilles Paris	Dave Adams
CREGIM	2023-05-10	Dominic Lemyre	Dominic Lemyre Christian Besnier
Parc National de la Gaspésie	2023-06-19	Claude Isabel	Aurélie Rivard
Fédération des trappeurs (FTGQ)	2023-06-19	Frédérique Doyon	Jacob Carrier
Réserve faunique des Chic-Chocs	2024-03-30	Bermans Drouin	Samuel McInnis Major
Société Cascapédia	2023-08-10	Éric Boudreau	Marc-André Bernard Éric Boudreau
Groupement forestier coopératif Shick-Shock	En attente	Michel Marin	À définir
Gespeg	2024-01-01	Justin Drody	Frédéric Huet
ZEC Cap-Chat	2023-10-06	Marc Paquet	Antoine Tasset
CREGIM/CREG	2023-11-07	Dominic Lemyre Christian Besnier	Mia Larochelle Dominic Lemyre
Coop accès Chic-Chocs	2024-01-22	Stéphane Gagnon Bruno Bélliveau	Bruno Bélliveau
Cedrico	2024-01-15	Samuel Garneau	Vanessa Bouffard-Thibault
CREG	2024-03-08	Mia Larochelle Dominic Lemyre	Christian Besnier Mia Larochelle
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	2024-03-30	Samuel McInnis Major	Marie-Pier Ayotte

Taux de satisfaction de participation aux rencontres

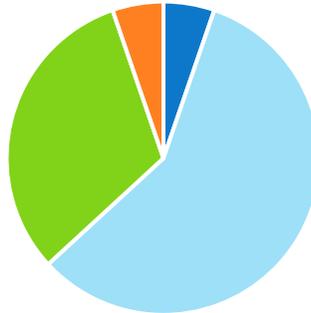
Le processus de sondage est effectué via Microsoft Form. Le sondage est envoyé après chaque rencontre, un rappel est fait en fin de rencontre et les participant.es sont invité.es à le remplir. La participation au sondage est anonyme. Des taux de participation très faible au sondage pour 2023-2024 ont été constatés, pour 2024-2025 les sondages se font à même le temps de rencontre à la fin de celles-ci.

Taux de participations aux sondages

Table	Date de rencontre	Présences (organisation membre)	Nb de sondages remplis	Taux participation aux sondages	Taux de satisfaction général
Commune	2023-06-20	18	2	11%	85,71%
Commune	2023-09-19	13	2	15%	78,57%
Commune	2023-09-27	12	3	25%	85,71%
Commune	2023-11-14	24	4	17%	78,57%
Commune	2024-02-13	22	4	18%	82,14%
112-63	2023-04-11	9	1	11%	66,67%
112-63	2023-05-11	10	0	0%	
112-63	2023-12-04	12	0	0%	
112-63	2024-03-13	8	0	0%	
112-62	2023-04-10	10	2	20%	85,71%
112-62	2023-12-08	12	0	0%	
112-62	2024-03-14	18	0	0%	
111-61	2023-05-05	10	0	0%	
111-61	2023-12-07	11	0	0%	
111-61	2024-03-19	15	0	0%	
Moyenne	n/a	n/a	n/a	8%	80,44%

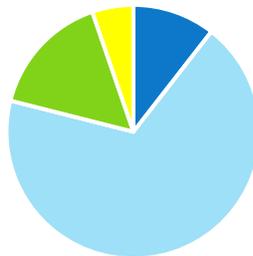
Réponses par questions (vue d'ensemble de l'année)

Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait, insatisfait ou ni satisfait ni insatisfait de l'événement ?



- Extrêmement satisfait / Extremely satisfied
- Très satisfait / Very satisfied
- Assez satisfait / Quite satisfied
- Ni satisfait, ni insatisfait / Neither satisfied nor dissatisfied
- Assez insatisfait / Quite dissatisfied
- Très insatisfait / Very dissatisfied
- Extrêmement insatisfait / Extremely dissatisfied

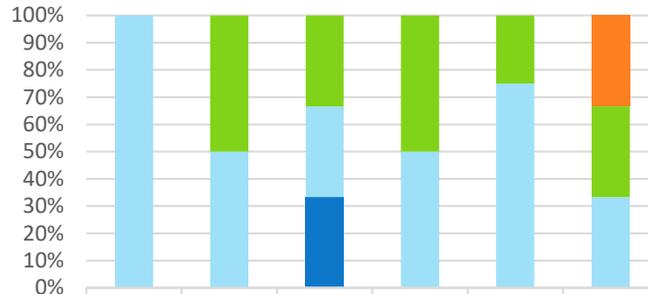
Durant l'événement, trouviez-vous simple de poser des questions ?



- Extrêmement simple / Extremely easy
- Très simple / Very easy
- Assez simple / Quite easy
- Peu simple / Not easy
- Pas du tout simple / Not at all easy

Graphique Appréciation globale par rencontre

Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait, insatisfait ou ni satisfait ni insatisfait de l'événement ?



	2023-06-20	2023-09-19	2023-09-27	2023-11-14	2024-02-13	2023-04-11
■ Extrêmement insatisfait / Extremely dissatisfied	0	0	0	0	0	0
■ Très insatisfait / Very dissatisfied	0	0	0	0	0	0
■ Assez insatisfait / Quite dissatisfied	0	0	0	0	0	1
■ Ni satisfait, ni insatisfait / Neither satisfied nor dissatisfied	0	0	0	0	0	0
■ Assez satisfait / Quite satisfied	0	1	1	2	1	1
■ Très satisfait / Very satisfied	2	1	1	2	3	1
■ Extrêmement satisfait / Extremely satisfied	0	0	1	0	0	0

- Extrêmement insatisfait / Extremely dissatisfied
- Très insatisfait / Very dissatisfied
- Assez insatisfait / Quite dissatisfied
- Ni satisfait, ni insatisfait / Neither satisfied nor dissatisfied
- Assez satisfait / Quite satisfied
- Très satisfait / Very satisfied
- Extrêmement satisfait / Extremely satisfied

Commentaires généraux

Date	Avez-vous d'autres commentaires ou questions concernant l'événement ? / Do you have any other comments or questions regarding the event?
2023-09-27	On a reçu 2 invitations, une mentionnait 9h à 11h et l'autre 9h à midi... ça bouscule l'agenda parfois une heure de plus que ce qu'on avait prévu... évidemment j'avais regardé l'invitation qui disait 9h à 11h.
2023-11-14	Le rôle des employé.es du Ministère dans les ateliers pourraient être revu, davantage pour outiller les membres de la Table que pour fournir leur propre avis sur les VOIC.
2023-12-08	Dommage que beaucoup de représentants d'organismes aient été absents.
2024-02-13	Bon respect de l'ordre du jour. Par contre, il serait intéressant que les ordres du jour soient un peu plus détaillés, entre autres que les sujets de l'avant-midi et de l'après-midi soient précisément indiqués pour nous permettre de mieux nous y préparer.; J'apprécie que les rencontres soient complètes et bien remplies sur l'ensemble de la journée, ce qui permet d'optimiser les déplacements; Les périodes de discussion en "table de travail" sont très pertinentes et agréables, puisqu'elles offrent la possibilité de réfléchir et s'exprimer plus facilement qu'en grand groupe.

Sujets autres à aborder

Date	Est-ce qu'il y a des sujets que vous auriez aimé traiter, mais qui n'ont pas été abordés? / Are there topics that you would have liked to cover, but which have not been addressed?
2023-06-20	J'aimerais un jour discuter sur la meilleure utilisation des secteurs. Ne pas penser juste à de la coupe et sortir le plus de bois possible. Érablière, villégiature, AIPL, pêche, etc.
2023-09-19	Coupe totale de grande envergure. Est-ce obligatoire?

Activités de la TGIRT

Objectifs annuels que la table s'est fixés et constats

Objectifs	Constats
Tenir un atelier sur l'adaptation des forêts gaspésienne aux changements climatiques	Un atelier de deux jours a été organisé et a mobilisé plus d'une vingtaine d'organisations membres à participer à l'évènement. Plusieurs chercheurs reliés au MRNF ou liés à des universités sont venus présenter leurs travaux et leurs résultats. Plusieurs ateliers d'échange ont donné lieu à une série de recommandations qui ont été déposées et adoptées en TGIRT.
Lancer un projet pilote sur la gestion de la voirie forestière	Un plan d'action consolidé sur la voirie forestière a été élaboré. De ce plan d'action une série d'actions se trouvait sans leadership ce qui a conduit à l'élaboration du projet pilote. Celui-ci a été élaboré conjointement avec la Table des préfets de la Gaspésie et a été soumis au volet suprarégional du PADF. Un financement a été obtenu afin de lancer les travaux. Le projet sera redéposé au prochain PADF afin de mener ce projet à terme.
Mener à terme les travaux sur les zones riveraines des lacs et des étangs au niveau du comité MHH	La sélection des zones riveraines des lacs et des étangs a été ciblée et soumise à la TGIRT. Ces travaux seront soumis au BFEC pour analyse et afin d'être inclus dans le VOIC milieux humides et riverains.
Faire un appel de projets dans le cadre du budget participatif	Cinq projets ont été déposés et quatre ont été retenus. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> • Projet Modèle visant l'identification de l'ampleur des apports potentiels en sédiments aux cours d'eau ; • Projet Détermination des priorités de restauration de la connectivité et mitigation des apports en sédiments des habitats du poisson en Gaspésie ; • Projet second Colloque sur l'adaptation des forêts gaspésiennes aux changements climatiques ; • Projet Connectivité fonctionnelle : Évaluation de la résilience du territoire forestier face aux changements globaux et recommandations d'adaptation
Mener à terme les travaux du comité d'expert sur la connectivité	Le rapport final du comité d'expert a été rédigé et les recommandations sont en phase de test au niveau du MRNF. Le tout pourra mener prochainement à la modification du VOIC Connectivité

Présenter le VOIC et procéder à la révision du VOIC Approvisionnement en matière ligneuse	Une délégation a été formée afin d'adresser les préoccupations sur ce VOIC et de travailler à sa mise à jour.
Présenter et procéder à la révision des VOIC effort d'aménagement et protection de la biodiversité dans un contexte d'A IPL	Une délégation a été formée afin d'adresser les préoccupations sur ces VOIC et de travailler à leurs mises à jour.
Présenter le VOIC et procéder à la révision du VOIC Composition végétale	Une délégation a été formée afin de travailler avec un consultant, Guy Lessard. Suite aux travaux de la délégation, une refonte du VOIC a été adoptée. Cliquer ici pour accéder au VOIC
Présenter le VOIC et procéder à la révision du VOIC Structure interne des peuplements	Une délégation a été formée afin d'adresser les préoccupations sur ce VOIC et de travailler à sa mise à jour. Un chercheur consultant, Guy Lessard, a été engagé afin d'adresser et de documenter la question.
Présenter le VOIC et procéder à la révision du VOIC Structure d'âge	Une délégation a été formée afin d'adresser les préoccupations sur ce VOIC et de travailler à sa mise à jour.
Présenter le VOIC et procéder à la révision du VOIC Bois mort	Une délégation a été formée afin d'adresser les préoccupations sur ce VOIC et de travailler à sa mise à jour. Un consultant a été mandaté afin d'adresser la question et d'accompagner la délégation.
Adresser les cas spéciaux de doubles représentations au niveau des règles de fonctionnement	Deux cas spéciaux ont été ajoutés aux règles de fonctionnement.
Établir des procédures d'assemblée	Un code de procédure d'assemblée a été adopté et est mis en application de façon intérimaire.

Activité de la TGIRT Commune

Enjeux identifiés par la TGIRT Commune

Nouveaux enjeux identifiés par la TGIRT Commune (ceux identifier par les Tables locales seront abordés dans la section sur les mesures d'harmonisation) :

- ❖ Adaptation aux changements climatiques
- ❖ Adresser les difficultés à faire des chemins en implantation-fermeture
- ❖ Avec le projet de redécoupage des UA, un redécoupage des bassins versants de référence est souhaité.
- ❖ La publicisation des consultations publiques au niveau des citoyennes et des citoyens

Objectifs locaux d'aménagement (OLA) fixés ou en cours d'élaboration

Il y a 25 VOIC en Gaspésie. Voici ceux nécessitant, potentiellement dans certains cas, une révision :

Modifications mineures adoptées

- Structure d'âge : ajout du libellé au VOIC : « Dans les UTA où la marge de manœuvre pour permettre l'atteinte des cibles de structure d'âge selon les délais visés est faible (superficie moindre) ou nulle (UTA gelée à la récolte), il a été présenté et convenu à la TGIRT en 2023 de permettre la récolte de peuplements dont une proportion importante est à risque de mortalité imminente. Dans ces UTA, la mortalité imminente d'une proportion importante d'un peuplement est déterminée par l'attribution d'une cote de défoliation cumulative de 15 et plus (cote à partir de laquelle la mortalité commence à survenir) confirmée par une analyse d'imagerie satellitaire et par une validation terrain. La récolte d'un peuplement ayant une cote de défoliation cumulative inférieure à 15 pourrait être autorisée si une analyse d'imagerie satellitaire et une validation terrain confirment la mortalité imminente d'une majorité du peuplement. »
- Bois certifiés : Lors de la TGIRT de septembre 2023, il avait été demandé de ne plus faire allusion à la norme FSC dans les VOIC, mais plutôt à la certification en vigueur. Dans ce sens, les allusions à la norme FSC seront retirées du VOIC.
- Harmonisation : mise à jour de la liste et des noms des ententes génériques.

En cours de révision ou d'élaboration

- Structure interne (révision)
- Approvisionnement en matière ligneuse (révision)
- Bois mort (révision)
- Structure d'âge (révision)
- Paysage (révision)
- Milieux humides et riverains (révision et élaboration concernant les zones riveraines)
- Qualité des milieux aquatiques (révision)
- Connectivité entre les grands pôles de conservation (révision)
- Expérience et ambiance de chasse dans les réserves fauniques (élaboration)

Premier dépôt (à tester avec le Bureau du Forestier En Chef)

- Milieux humides et riverains : ajout d'une sélection de zones riveraines de lacs et d'étangs afin de pallier la carence de protection.

Modifications adoptées (refonte d'un VOIC)

- Composition végétale

Consultation ciblée

Il y a eu deux consultations ciblées (participants TGIRT Commune) qui ne sont pas des écarts de planification :

- Superficie d'intérêt acéricole 2023
- Projet de redécoupage des UA

Activité des TLGIRT (UA 111-61, 112-62 et 112-63)

Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration

Il y a eu 5 TLGIRT d'harmonisation découlant des préoccupations émises lors de 2 consultations PAFIO

La première consultation publique PAFIO a commencé en février 2023 pour les UA 112-62 et 112-63

La seconde consultation publique PAFIO a commencé en novembre 2023 pour les trois UA, soient les UA 111-61, 112-62 et 112-63.

111-61

Harmonisations des préoccupations des usages du PAFIO V2023-11 fixées

- [Fiche 15 – citoyen et/ou citoyenne](#)
- [Fiche U1 – Zec Bonaventure](#)
- [Fiche U2 – Zec Bonaventure](#)
- [Fiche U3 – Zec Bonaventure](#)
- [Fiche U4 – Zec Bonaventure](#)
- [Fiche U5 – Zec Bonaventure](#)
- [Fiche U6 – Zec Bonaventure](#)
- [Fiche U7 – MRC Bonaventure](#)
- [Fiche U8 – MRC Avignon](#)
- [Fiche U9 – Zec Petite Cascapédia](#)

Préoccupations d'ordre stratégique en cours d'élaboration déposées lors de cette consultation

Préoccupations – Pentes fortes à proximité des rivières à saumons

Préoccupation 1 : Le bassin versant de la rivière Petite Cascapédia est caractérisé par des pentes très fortes rendant le débit d'eau de la rivière très instable. Celui-ci peut monter très rapidement (en quelques heures) pour se rétablir à son niveau aussi rapidement. Les opérations forestières situées dans les pentes fortes viennent accentuer ce phénomène (rétention d'eau par le sol moindres, sentiers d'abattage et de débardage rectilignes qui suivent le profil de la pente, etc.). Ces opérations favorisent toutefois une concentration/accélération de l'écoulement de l'eau dans ces sentiers et vers le bas de pente pour aboutir dans les cours d'eau, et pour de longues périodes. Les polygones situés à proximité de la rivière et de ses affluents et qui sont aussi situés en pente forte sont donc susceptibles de contribuer au problème. Nous avons recensé tous les polygones situés près de la bande de 60 m bien qu'il soit difficile pour nous d'estimer s'ils sont vraiment en pente forte.

Préoccupation 2 : Relativement aux années antérieures, le débit d'eau de la rivière est très instable, pouvant monter très rapidement (en quelques heures) pour se rétablir à son niveau aussi

hâtivement. L'écosystème forestier a perdu sa capacité de rétention d'eau, ce qui rend instable le régime d'écoulement de la rivière et elle effectue de grandes oscillations en termes de débits. Depuis le milieu des années 1990, on constate que sur le bassin versant de la Cascapédia de nombreuses interventions forestières (CPR, EPC, DEG, etc.) ont été réalisées dans des secteurs de pentes abruptes (D et E). Aussi, plus souvent qu'autrement, on constate sur le terrain que les opérateurs ont réalisé des sentiers (abattage et débardage) rectilignes qui suivent le profil de la pente pour traiter ces sites. Ces opérations favorisent toutefois une concentration/accélération de l'écoulement de l'eau dans ces sentiers et vers le bas de pente pour aboutir dans les cours d'eau, et pour de longues périodes. D'ailleurs, de nombreuses études/revues de littératures ont mis en lumière l'impact de ces sentiers sur l'altération du patron naturel d'écoulement des eaux et le régime hydrologique, même après plus de 20 ans.

Préoccupation – AEC

Préoccupation 3 : Les interventions forestières potentielles (coupe et construction de chemin) risquent de causer un apport de sédiments dans les affluents de la rivière Petite Cascapédia (autant ruisseaux intermittents que permanents). Une détérioration de l'habitat du poisson sera alors causée par la mise en circulation de ces sédiments dans les cours d'eau et affectera plus particulièrement les frayères, les populations d'invertébrés et la libre circulation des poissons. L'augmentation des débits de pointe peut provoquer l'érosion du lit et des berges des cours d'eau, ce qui implique des conséquences sur la faune aquatique.

112-62

PAFIO V2023-11

Harmonisations des préoccupations du PAFIO V2023-11 fixées

- Fiche 04 – SIA
- Fiche 05 – Zec des Anses
- Fiche 06 – Zec des Anses
- Carte complémentaire à la fiche 06 – calcul paysage à 0.7%
- Carte complémentaire à l’harmonisation de la fiche 06
- Fiche 16 – Zec des Anses

Préoccupations d’ordre stratégique en cours d’élaboration déposées lors de cette consultation

Préoccupations voirie forestière

Le CENG siège sur le Comité sur la voirie forestière de la Table GIRT commune de la Gaspésie depuis plusieurs années. Le premier mandat du comité devait se pencher sur deux enjeux majeurs : 1) l'impact de la voirie forestière sur la qualité de l'habitat aquatique et 2) la fragmentation des habitats terrestres par la densité de chemins forestiers. Au terme d'un premier mandat, le comité a livré un plan de gestion de la voirie forestière - entériné par la Table - détaillant diverses solutions à déployer pour enrayer ces deux enjeux. L'une de ces solutions consiste à planifier la fermeture de chemins forestiers en implantation. 1) Le CENG est préoccupé par la quantité de chemins forestiers en implantation dans l'ensemble de l'UA 112-62 - soit un total de 245 km pour la version du PAFIO en consultation, selon les échanges tenus en Table GIRT locale. À l'inverse, moins d'un pourcent (<1%) de ces chemins ont une fermeture planifiée, toujours selon les discussions en Table GIRT locale. À cet égard, le témoignage des industriels forestiers, au cours des dernières années, soulignait à la fois leur volonté d'accroître la quantité de chemins dont la fermeture est planifiée et les contraintes réglementaires imposées par le MRNF limitant cette possibilité. Ainsi, le CENG est soucieux de voir le MRNF s'engager plus activement dans l'objectif de limiter l'implantation de nouveaux chemins forestiers en Gaspésie - notamment afin de freiner l'enjeu de fragmentation des habitats reconnu par la Table GIRT commune et le Ministère lui-même - et de faciliter les projets de fermeture de chemin. Par conséquent, le CENG souhaite expressément que le Ministère procède à une analyse détaillée des chemins en implantation dans la présente version du PAFIO dont la fermeture pourrait être planifiée en dérogation avec la réglementation. De plus, le CENG croit que le Ministère devrait s'engager lui-même à fermer certains de ces chemins, notamment ceux dont l'utilité ne sera plus nécessaire pour d'éventuels travaux de remise en production au terme des prochains 5-10 ans, puisqu'il sera le seul et unique responsable de ces chemins situés en territoire public au terme des opérations menées par l'industrie forestière.

PAFIO V2023-02

Harmonisations des préoccupations du PAFIO V2023-02 fixées

Aucune harmonisation des usages

Harmonisations des préoccupations du PAFIO V2023-11 fixées

- [Fiche 01 – Citoyen et/ou citoyenne](#)
- [Fiche 02 – SEPAQ](#)
- [Fiche 03 – CENG](#)

Préoccupations d'ordre stratégique en cours d'élaboration déposées lors de cette consultation

Préoccupations milieux humides et milieux humides boisés

Considérant la volonté gouvernementale de conserver les milieux humides du Québec, notamment via la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) travaille activement - en concertation - à fixer, à l'intérieur du Plan directeur de l'eau (PDE) du nord de la Gaspésie, des objectifs visant à contribuer à cette intention. Puisque la Zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie, couverte par le PDE, est fortement occupée par des forêts publiques, la conservation des milieux humides s'y retrouve assujettie à la Loi sur l'aménagement durable des forêts et à son Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). Or, bien que celui-ci contienne plusieurs articles concernant les milieux humides, il ne couvre pas l'ensemble des marécages arborescents et des tourbières boisées, autrement regroupées sous l'appellation des « milieux humides boisés » (MHB) par le CENG.

Dans cette perspective, le CENG a réalisé certaines analyses spatiales afin de voir si les PAFIO en consultation, tant pour les UA 11262 et 11263, étaient susceptibles d'affecter ces types de milieux humides, ainsi que leurs lisières (considérées, pour les fins de l'analyse, sur une largeur de 20m). Les résultats indiquent qu'un effort apparent semble avoir été fait pour éviter la majorité des MHB, mais certains demeurent superposés par des secteurs d'interventions potentiels (SIP). De plus, les lisières de certains MHB sont également incorporées à l'intérieur de quelques SIP. En chiffres, ces constats ne sont pas alarmants; on parle de quelque 96 et 39 ha de MHB sous des SIP respectivement pour les UA 11262 et 11263 et de quelque 111 et 59 ha de lisières de MHB sous des SIP pour les mêmes UA respectivement. Donc, un total d'environ 135 ha de MHB et de 170 ha de lisières. Néanmoins, ces pertes peuvent s'accumuler au fil des années et contribuer à éroder la présence de ces types de milieux humides dans la région. Rappelons que les milieux humides - outre offrir un habitat préférentiel pour une biodiversité typique - remplissent des fonctions écologiques majeures, telles que la régulation des débits de crue, la filtration des sédiments et la séquestration du carbone. Ainsi, toute perte de ces milieux correspond à un appauvrissement des capacités de ces fonctions écologiques, lesquelles sont également bénéfiques aux communautés de la région et à l'échelle planétaire (en tant que services écologiques). Dans la perspective où les analyses du CENG soulèvent des superficies relativement minimales en regard de l'ensemble des SIP en consultation, il est suggéré d'ajuster les SIP concernés de manière à éviter à la fois les pertes de MHB et les pertes des 20m de lisières les entourant. Le CENG demande donc à ce que ces portions de SIP soient retirées de la planification. Le cas échéant, un fichier de forme pourra

être préparé, au besoin, par le CENG pour faciliter le travail d'identification des SIP concernés par les planificateurs du Ministère.

Préoccupation concernant la voirie forestière

Le kilométrage de chemins forestiers en implantation (IM) en proportion aux chemins en implantation et fermeture (IF) et en fermeture définitive (FD);

Concernant le point 1) portant sur le kilométrage de chemins forestiers en implantation (IM), le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) est très préoccupé par l'exacerbation des problématiques liées à la gestion de la voirie forestière en Gaspésie en constatant l'important écart entre le kilométrage de chemins forestiers susceptibles d'être implantés sur les UA en consultation en proportion des chemins forestiers susceptibles d'être fermés. Après certaines analyses spatiales, le CENG constate que ce sont près de 400km de chemins IM qui sont planifiés dans la 11262 et près de 300km dans la 11263, comparativement à seulement 2,2 et 1,3km en fermeture (FD et IF) respectivement pour chacune de ces UA. Même si seulement un tiers des chemins IM étaient implantés - considérant qu'il s'agit d'une planification à 300% - il demeure que le ratio IM/fermeture demeure d'environ un 1 km en fermeture pour 100 km en implantation. Au niveau des bassins versants, le CENG constate également que ce sont les bassins versants des rivières à saumon de la Zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie qui sont les plus susceptibles d'accueillir ce kilométrage supplémentaire de chemins forestiers, notamment avec quelque 280km de chemins IM planifiés dans le BV de la rivière St-Jean, quelque 148km dans celui de la rivière Dartmouth, quelque 118km dans celui de la rivière York et quelque 87km dans celui de la rivière Madeleine. En terme de densité de chemins IM par kilomètre carrée, c'est le BV de la rivière Saint-Jean qui arrive au sommet, avec un potentiel ajout de 0,24km de chemin par km². Même en réduisant ces valeurs par trois (considérant le 300% en planification), il s'agit néanmoins d'une densification qui s'ajoute à l'ensemble des chemins déjà existants.

À ce rythme, les enjeux abordés dans le Plan de gestion de la voirie forestière - à savoir a) la fragmentation des habitats et b) le maintien de la qualité des habitats aquatiques - ne pourront que s'empirer (par 100) au lieu de s'améliorer, voire même d'obtenir un statu quo. Devant cette situation, le CENG presse le MRNF de mettre les efforts nécessaires pour effectuer un véritable virage dans la gestion de la voirie forestière en Gaspésie. Pour le CENG, il n'est pas recevable qu'un plan de gestion de la voirie forestière, établi en concertation il y a déjà plus de cinq ans et visant à prendre en compte les enjeux susnommés, n'apporte aucun changement tangible dans les planifications opérationnelles associées à la voirie forestière en Gaspésie. Concernant le point 1) portant sur le kilométrage de chemins forestiers en implantation (IM), le CENG suggère que les UA de la Gaspésie soient soumises à une approche dérogative de planification de la voirie forestière, en particulier dans les bassins versants des rivières à saumon de la région, de manière à permettre l'augmentation des chemins planifiés en fermeture, nonobstant les contraintes imposées par le cadre réglementaire (RADF). Le CENG suggère également que le Plan de gestion de la voirie forestière soit remis à l'ordre du jour des rencontres de la Table GIRT commune afin de faire le bilan sur son application et sur les bénéfices qui en découlent ou non. Cela dit, même si ce plan était soumis à une révision par les membres de la Table, la participation proactive du Ministère aux déploiements des solutions qu'il contient est un incontournable. Ainsi, lors de la remise sur table de ce plan, le CENG estime que le Ministère devrait plus clairement prendre

position et identifier les mesures qu'il déploiera régionalement pour faciliter, notamment, 1) la fermeture de chemin, 2) le retrait de traverses de cours d'eau désuètes ou inutiles, et 3) l'utilisation de traverses amovibles. Il s'agit de solutions nommées et validées à l'intérieur du plan de gestion, mais qui ne semblent pas en voie d'être suffisamment déployées pour faire une différence.

Le nombre de traverses de cours d'eau susceptibles d'être ajoutées dans les réseaux hydrographiques gaspésien en concordance avec les chemins forestiers en implantation (IM).

Concernant le point 2) portant sur les traverses de cours d'eau susceptibles d'être ajoutées sur le territoire forestier gaspésien, le CENG est également très préoccupé par l'abondance de ces infrastructures qui accompagneront vraisemblablement le nombre important de chemins forestiers en implantation. Après certaines analyses spatiales (s'appuyant sur les lits d'écoulement en cours d'établissement à l'aide du LiDAR), le CENG constate que ce sont près de 750 passages de cours d'eau - intermittents, en zone de permanence, et permanents - qui sont associés à l'ensemble des chemins forestiers planifiés en implantation, dont près de 100 pour des cours d'eau permanents et plus de 500 pour des cours d'eau intermittents (la balance étant associée à des zones de transition entre les cours d'eau permanents et intermittents). En utilisant la règle du tiers, on parle néanmoins de quelque 250 nouvelles traverses de cours d'eau, incluant environ entre 30 et 60 ponceaux pouvant s'associer à des cours d'eau permanents ou en transition vers de l'intermittent. Ces ajouts se répartissent à peu près également entre les deux UA en consultation. Au niveau des bassins versants, le CENG constate encore une fois que ce sont les bassins versants des rivières à saumon de la ZGIE du nord de la Gaspésie qui sont les plus susceptibles d'accueillir ces traverses de cours d'eau, soit plus d'une centaine pour des cours d'eau intermittents dans chacun de ces bassins versants (à l'exception des rivières Cap-Chat et Sainte-Anne) et quelque 30 pour des cours d'eau permanents ou en transition dans le BV de la Dartmouth, et plus de 50 pour ces types de cours d'eau dans les BV des rivières Saint-Jean, York et Madeleine. Même en réduisant ces valeurs par trois (considérant le 300% en planification), il s'agit néanmoins d'une augmentation de traverses - qui seront à la charge de l'État pour des décennies - s'ajoutant à l'ensemble des ponceaux déjà existants. À ce rythme, les enjeux abordés dans le Plan de gestion de la voirie forestière - à savoir a) la fragmentation des habitats et b) le maintien de la qualité des habitats aquatiques - ne pourront que s'empirer au lieu de s'améliorer, voire même d'obtenir un statu quo. Devant cette situation, le CENG presse le MRNF de mettre les efforts nécessaires pour effectuer un véritable virage dans la gestion de la voirie forestière en Gaspésie. Pour le CENG, il n'est pas recevable qu'un plan de gestion de la voirie forestière, établi en concertation il y a déjà plus de cinq ans et visant à prendre en compte les enjeux susnommés, n'apporte aucun changement tangible dans les planifications opérationnelles associées à la voirie forestière en Gaspésie. 2) Nombre de traverses de cours d'eau susceptibles d'être ajoutées dans les réseaux hydrographiques gaspésien en concordance avec les chemins forestiers en implantation (IM) : Concernant le point 2) portant sur les traverses de cours d'eau susceptibles d'être implantées, le CENG suggère que les UA de la Gaspésie soient soumises à une approche dérogatoire de planification de la voirie forestière, en particulier dans les bassins versants des rivières à saumon de la région, de manière à permettre l'augmentation des chemins planifiés en fermeture avec retrait de traverses et à permettre l'augmentation de l'utilisation des traverses amovibles, nonobstant les contraintes imposées par le cadre réglementaire (RADF). Le CENG

suggère également que le Plan de gestion de la voirie forestière soit remis à l'ordre du jour des rencontres de la Table GIRT commune afin de faire le bilan sur son application et sur les bénéfices qui en découlent ou non. Cela dit, même si ce plan était soumis à une révision par les membres de la Table, la participation proactive du Ministère aux déploiements des solutions qu'il contient est un incontournable. Ainsi, lors de la remise sur table de ce plan, le CENG estime que le Ministère devrait plus clairement prendre position et identifier les mesures qu'il déploiera régionalement pour faciliter, notamment, 1) la fermeture de chemin, 2) le retrait de traverses de cours d'eau désuètes ou inutiles, et 3) l'utilisation de traverses amovibles. Il s'agit de solutions nommées et validées à l'intérieur du plan de gestion, mais qui ne semblent pas en voie d'être suffisamment déployées pour faire une différence.

[PAFIO V2023-02](#)

Harmonisations des préoccupations du PAFIO V2023-11 fixées

- [Fiche 001](#)
- [Fiche 002](#)
- [Fiche 003](#)

Préoccupations d'ordre stratégique en cours d'élaboration déposées lors de cette consultation

Préoccupation Faunique

En mai 2021 le MRNF a rendu public son Cadre de gestion des réserves fauniques. Celui-ci présente les réserves fauniques comme des espaces de patrimoine collectif, où les activités de chasse, de pêche et de plein air se pratiquent dans un cadre naturel vaste et attrayant. Il actualise la vision du ministère quant à la mission de ces territoires, en réaffirmant et en précisant leurs rôles social, environnemental et économique en lien avec les régions du Québec. Cette vision mentionne que les réserves fauniques sont des territoires accessibles à la population du Québec pour la pratique d'activités liées à la faune et répondant à ses besoins de contact avec la nature. En veillant simultanément au maintien des populations fauniques et de leurs habitats, à la satisfaction des attentes sociales et à la vitalité économique des régions, elles sont des modèles de développement durable et de gestion intégrée des ressources. En raison de leur vocation, de leur mode de gestion et des nombreux usages qui coexistent sur leurs territoires, les réserves fauniques font face à plusieurs enjeux. Un de ses enjeux territoriaux prioritaires est la conciliation des multiples usages du territoire et des ressources afin de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. À cet égard, la considération de l'aménagement du territoire des réserves fauniques dans son ensemble est primordiale. Tout comme la mise en valeur des ressources naturelles, notamment forestières, la mise en valeur de la faune et des activités récréatives contribue au développement économique local et régional et à la création de richesse de façon renouvelable. Une gestion intégrée et concertée qui s'allie avec l'aménagement forestier permet de contribuer à créer une synergie dans les retombées socioéconomiques issues du territoire. Dans le but d'optimiser l'intégration des enjeux des réserves fauniques au processus de planification forestière lorsque des activités d'aménagement sont planifiées sur le territoire des réserves fauniques et que celles-ci peuvent avoir des impacts sur le mandat de conservation et de mise en valeur de la faune, des demandes d'harmonisation

sont faites. Ces demandes s'effectuent selon les dispositions du plan d'affectation du territoire public (PATP) et plus particulièrement, selon les intentions

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique

Lorsque des activités de récolte sont prescrites à proximité d'un lac stratégique, nous demandons de s'assurer de protéger les cours d'eau (intermittents et permanents) où il y a un potentiel de présence d'omble de fontaine. Il importe également de considérer la superficie du bassin versant immédiat du lac afin de maintenir une forêt résiduelle dans celui-ci.

Préoccupations relatives à l'ambiance de chasse

Lorsque des activités de récolte sont prescrites à proximité de sites d'hébergement, nous demandons de maintenir une ambiance de qualité (quiétude, protection des paysages).

Préoccupations relatives à l'intégrité des limites de la réserve faunique

Lorsque des chantiers sont situés sur ou à proximité de la limite de la réserve faunique, nous demandons d'éviter la création de nouvel accès au territoire de la réserve faunique. Dans le cas d'un d'une création d'accès, prévoir une fermeture de chemin ou de la récolte d'hiver. Nous demandons également de favoriser un accès aux chantiers via la réserve faunique et non par le territoire en périphérie de la réserve faunique.

Préoccupation paysagère

Le CENG est préoccupé quant à l'éventuel impact de ce chantier d'aménagement forestier sur la qualité paysagère de la zone 1137, notamment à partir du plan d'eau voisin. Il est soucieux de connaître les démarches et méthodes d'harmonisation paysagère déployées par le MRNF pour ce chantier, d'autant que le lac York n'est pas couvert par les modalités du Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières (CRÉGÎM/CRNT 2012). Plusieurs approches de modélisation 3D sont désormais disponibles afin de faire une analyse géomatique complète des éventuels impacts sur le paysage des activités d'aménagement forestier planifiées dans la zone 11-37. À cet égard, le CENG soutient que les secteurs d'intervention potentiels déjà consultés pour le chantier « Mont Rotary » sont susceptibles d'être visibles depuis la rive Ouest du lac York, notamment à partir du point d'observation situé aux coordonnées suivantes : 48,96N / 65,43O, et que des modélisations paysagères avancées auraient dû être effectuées - et partagées - pour ce chantier préalablement à sa mise en consultation. Il demande expressément à ce que de telles analyses soient faites - et partagées - pour le chantier en consultation « Lac de l'île » et Murdochville.

Consultations dirigées (écart à la planification selon la grille de gestion des écarts)

Il y eu 10 consultations dirigées dans le cadre d'écart à la planification concernant les secteurs suivants :

- ❖ 112-62 Sirois 2023-05
- ❖ 112-62 Sirois 2023-06
- ❖ 112-62 Lac du diable 2023-07-1
- ❖ 112-62 Lac du diable 2023-07-2
- ❖ 111-61 JAS 2023-08

- ❖ 112-62 Lac aux outardes 2023-08
- ❖ 112-63 Ruisseau Miller Nord 2023-09
- ❖ 112-62 RPODA 2023-12
- ❖ 111-61 Guegen 2023-12
- ❖ 111-61 Square forks 2024-03

Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TLGIRT

- ❖ Harmonisation R11-U-V23-11-0003 du PAFIO V.2023-11 (Étape de médiation)

Identification des activités d'acquisition de connaissance, bilan et suites à donner

Plusieurs projets d'acquisition de connaissance ont eu lieu lors de l'année 2023-2024. Il faut rappeler qu'un budget participatif cumulatif de 196755,41\$ était disponible. Deux processus ont permis de sélectionner les projets d'acquisition de connaissance :

- Processus collaboratif basé sur des propositions spontanées à même la TGIRT commune
- Un appel de projets fait aux membres de la TGIRT et aux partenaires de celle-ci

Dans le cadre de l'appel de projets, un processus de dépôt et de sélection a été mis en place.

Comité d'expert sur la connectivité

Le rapport final du comité d'expert a été rédigé et les recommandations sont en phase de test au niveau du MRNF. Le rapport sera présenté à la prochaine TGIRT Commune (mai 2024) et les recommandations du comité d'expert y seront soumises.

[Accéder au rapport en cliquant ici](#)

Projet Détermination des priorités de restauration de la connectivité et mitigation des apports en sédiments des habitats du poisson en Gaspésie

Le CENG est le porteur de ce projet. Les OBV Matapédia-Restigouche et CEGS, ainsi que Gesge'gewa'gi Institute of Natural Understanding sont aussi des partenaires financiers du projet.

Ce projet a pour but de partir des portraits déjà existants de la géolocalisation des ponceaux afin d'établir une priorisation d'intervention à faire afin de répondre aux enjeux principaux et, aussi, en fonction de critères socio-économiques.

CEGS - Projet Modèle visant l'identification de l'ampleur des apports potentiels en sédiments aux cours d'eau

Le CEGS est le porteur de ce projet. Les OBV Matapédia-Restigouche et CENG, ainsi que Gesge'gewa'gi Institute of Natural Understanding sont aussi des partenaires financiers du projet.

Le projet a pour but, à l'aide des données lidar de géolocalisation des ponceaux de développer un outil et d'obtenir les analyses permettant d'identifier les sources d'apport de sédiments et de créer un indice de sévérité de l'apport de sédiments aux cours d'eau.

Analyse et mise à jour du VOIC Structure interne des peuplements

Un contrat a été signé avec Guy Lessard, un expert en aménagement durable des forêts, en sylviculture et en opération forestière.

Ce contrat a pour but de mettre à jour le VOIC structure interne des peuplements afin d'intégrer les nouvelles préoccupations soulevées en TGIRT Commune et afin de prendre en compte l'adaptation aux changements climatiques.

Analyse et mise à jour du VOIC Bois mort

Un contrat a été signé avec Guy Lessard, un expert en aménagement durable des forêts, en sylviculture et en opération forestière.

Ce contrat a pour but de mettre à jour le VOIC bois mort afin d'intégrer les nouvelles préoccupations soulevées en TGIRT Commune et afin de prendre en compte l'adaptation aux changements climatiques.

Projet d'acquisition de connaissance sur la connectivité fonctionnelle

Un contrat a été signé avec la firme Habitat afin que celle-ci effectue une analyse de la connectivité fonctionnelle pour le territoire de la Gaspésie (les trois UA) et afin de cibler les axes d'intervention entre autres par la mise à jour des VOIC concernés. Ce projet s'inscrit dans la perspective d'augmenter la résilience des forêts Gaspésiennes aux changements climatiques et découle des constats tirés du premier atelier d'adaptation des forêts gaspésiennes aux changements climatiques.

Projet voirie forestière année 1

La Table des Préfets de la Gaspésie, par le Regroupement des MRC de la Gaspésie, est le porteur du projet. Le financement du projet, en plus de la contribution de la TGIRT et de la Table des Préfets, provient majoritairement du volet supra-régional du PADF.

Le projet a pour finalité de développer une expertise régionale, pouvant être adaptée et répliquable, de gestion de la voirie forestière basée sur la concertation et qui permettra à terme d'assurer un réseau de voirie entretenu, sécuritaire et qui répond aux différents enjeux socioécologiques. Le tout afin de régler les nombreuses problématiques observées par les utilisateurs et les membres de la TGIRT.

Second Atelier sur l'adaptation des forêts gaspésiennes aux changements climatiques

Un second atelier sur l'adaptation des forêts gaspésiennes aux changements climatiques sera organisé.

Cet atelier aura pour but d'adresser les enjeux afférents aux éléments de stratégies sylvicoles (premier atelier). Ainsi, les enjeux touchant aux thématiques suivantes seront abordés : de voirie forestière, de milieux humides et hydriques et de biodiversités.

Thématiques abordées à la TLGIRT et ordre de grandeur du temps consacré à celles-ci

Les données présentées sont des estimations pour l'année 2023-2024.

Thématiques	Pourcentage du temps alloué par la coordination TGIRT (estimation)
TGIRT Commune et travail préparatoire pour les TGIRT sur les VOIC	28%
TGIRT Locale, gestion des écarts et harmonisations PAFIO	12%
Rencontre préparatoire avec le MRNF tous dossiers	17%
Comité MHH	3.5%
Comité Voirie	3.5%
Comités et délégations VOIC autres	15%
Autres activités de la TGIRT, administration et communications	21%

Les sorties terrain et autres activités de communication

Visite d'AIPL

La visite d'AIPL s'inscrivait dans le cadre de la refonte des VOIC. Une TGIRT spéciale sur les AIPL a eu lieu la veille de la sortie terrain.

Lors de la visite, 7 sites ont été visités afin de faire la différence entre les scénarios de bases et les scénarios intensifs en forêt mixte et en forêt de conifères, ainsi que de visiter des sites présentant une diversité de types d'interventions sylvicoles (nettoisement, plantation, peuplement mature, EPC, coupe de jardinage, éclaircie commerciale).

Atelier sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques

22 organisations membres de la TGIRT ont participé aux activités.

L'atelier comprenait une série de 9 présentations et de 4 ateliers de discussions thématiques qui ont eu lieu les 23 et 24 mai 2023.

[Accéder aux constats tirés des conférences](#)

État de situation des comités qui relèvent de la TLGIRT

Il y a eu, au courant de 2023-2024, 2 comités actifs, 2 comités inactifs et 7 délégations actives

Un comité est une institution qui reçoit ses mandats de la TGIRT Commune.

Une délégation est un groupe de travail et de réflexion sur un ou des VOIC en étape de refonte.

Comité Voirie

Le comité voirie a été créé pour mettre en lumière les enjeux concernant la voirie forestière sur le territoire public de la Gaspésie. Ces enjeux ont été exposés en détail dans le plan de gestion de la voirie et celui-ci fut accompagné d'un plan d'action.

Le comité voirie vise à s'inscrire dans le nouveau paradigme de la forêt publique, visant à mettre en valeur le multi-usage du territoire et l'accès au territoire pour tous les utilisateurs, tout en s'assurant d'optimiser et de minimiser les impacts socio-écologiques inhérents au développement de la voirie.

Face à plusieurs constats et plans d'action, provenant du MFFP, de la CRÉGIM, du milieu des VHR et des membres de la TGIRT, le comité voirie vise à consolider les plans d'action, à développer une vision stratégique du réseau de voirie, à trouver des moyens afin d'assurer la réalisation des plans d'action et à assurer la concertation entre les différents utilisateurs de la forêt. Afin de jouer de manière efficiente ces rôles, le comité voirie vise à impliquer les utilisateurs (membres et non-membres de la TGIRT) et les membres de la TGIRT.

Objectifs

Assurer un leadership permettant de rallier l'ensemble des utilisateurs afin de mettre en œuvre les actions portant sur l'amélioration et la gestion du réseau de chemin principal. Proposer et évaluer un modèle ou des modèles de prise en charge régional(aux) de la gestion de la voirie forestière. Améliorer la prise en charge des problématiques environnementales et de la sécurité du réseau principal pour l'ensemble des utilisateurs.

Mandats :

Accompagner la mise en œuvre des différents plans d'action élaborés par les comités précédents (CRRNT, TGIRT, MFFP, VHR) et en faire le suivi

Proposer des méthodes de financement et d'optimisation des programmes existants afin d'assurer la réalisation des projets et des travaux.

Effectuer une priorisation des actions à mettre de l'avant selon la volonté du comité et des opportunités qui se présentent.

Identifier les besoins d'acquisition de connaissances.

Établir des critères de priorisation d'intervention et de mise en œuvre des différentes actions.

Les membres du comité

Organisations
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs GÎM
Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Regroupement des MRC de la Gaspésie
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar
Gesgepegiag
Groupe Lebel
Agent de liaison clubs quad
Agent de liaison clubs motoneige
APTI
Groupe de scieries G.D.S. inc
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.
Bois d'oeuvre Cedrico
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie
Conseil de l'eau Gaspésie Sud
REXForêt
MRNF
MRNF
BMMB
TGIRT

Bilan 2023-2024 du comité

- ❖ Une rencontre en 2023-2024
- ❖ Identification d'un porteur de projet pour le projet voirie
- ❖ Dépôt du projet au volet suprarégional du PADF

Prochaines étapes

- ❖ Identification d'un réseau prioritaire
- ❖ Lancer la nouvelle mouture du comité voirie et prioriser les mandats à réaliser et les actions à faire.
- ❖ Accompagner lorsque nécessaire les projets d'acquisition de connaissance.

Comité Milieux humides et hydriques

Le comité milieux humides et hydriques a pour but d'adresser les enjeux concernant ces milieux, de travailler des propositions de modification aux VOIC et d'apporter des recommandations à la TGIRT afin d'adapter les pratiques forestières aux réalités de ces milieux.

Mandats :

Dans un premier temps

Le MFFP a effectué des analyses afin de savoir si les habitats fauniques longeant les milieux humides (incluant les lacs et rivières) en Gaspésie ont une protection suffisante lorsque l'on prend en compte les besoins des animaux en question (ex. : oiseaux, amphibiens, etc). Il est sorti de ces analyses que les milieux riverains des lacs et des étangs étaient à prioriser pour une protection accrue.

Le CENG a déposé une préoccupation à la TGIRT afin d'adresser cet enjeu de carence de protection et d'explorer la possibilité d'établir une protection accrue à ces milieux riverains. Un comité a été formé et les analyses ont débuté, mais elles n'ont jamais menés à des propositions de recommandation à la TGIRT.

- ❖ Terminer les analyses afin de rédiger une proposition de protection au MRNF

Depuis le 17 mai 2022, en plus du mandat précédent, les mandats suivants ont été ajoutés au comité :

- ❖ Que le comité MHH analyse la quantité de perte forestière qu'occasionnera la protection de milieux humides et hydriques (MHI, milieux riverains et écotone) et que cette perte soit compensée par l'augmentation des AIPL afin d'avoir une perte de possibilité forestière nulle. L'industrie est ouverte à revoir les paramètres afin de déterminer la localisation des AIPL tel que diminuer les critères de distances.
- ❖ Que le comité MHH, suite aux résultats finaux des travaux de recherche de Thomas, jauge de la nécessité de recalculer les limites des AEC.
- ❖ Dans le but de cibler les éléments d'intérêts afin d'effectuer des calculs d'AEC avec des éléments d'intérêts comme point de référence par une consultation dirigée, que le comité adresse la question afin d'enligner la consultation et les besoins nécessaires afin de réaliser les travaux. S'il y a des points d'intérêt en terre privé, une méthodologie afin d'évaluer du degré d'altération.
- ❖ Que le comité MHH adresse la question de l'espace de mobilités des rivières afin d'évaluer l'impact d'un élargissement des protections des zones riveraines. Par exemple il pourrait s'agir d'inclure une zone riveraine modulée en fonction du risque de mobilité de la rivière.
- ❖ Que le comité MHH évalue la quantité de bandes riveraines nécessaire par une revue de la littérature afin de protéger les cours d'eau, les rivières à saumon et les affluents des rivières à saumon et de déterminer si des actions doivent être mises de l'avant.

De plus trois mandats issus de la TGIRT Commune du 28 mai 2024 ont été ajoutés :

- ❖ Type d'intervention sylvicole en bordure des rivières à saumon et à proximité des pentes fortes (Provient initialement des [commentaires d'ordre stratégique du PAFIO 2023-11 de la 111-61](#))
- ❖ Projet de recherche sur les débits de pointe et de la turbidité de l'eau (provient initialement de l'harmonisation [fiche U2 du PAFIO 2023-11 de la 111-61](#))
- ❖ Interventions sylvicoles et bonnes pratiques dans les MHB et les milieux humides non-couvert par le RADF (provient initialement de l'[harmonisation fiche 03 du PAFIO 2023-11 de la 112](#))

Les membres du comité

Organisations
Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Conseil de l'eau Gaspésie Sud
Regroupement des MRC de la Gaspésie
Conseil régional de l'environnement GÎM
Groupe Lebel
Association coopérative forestière de St-Elzéar
Groupe de scieries GDS
SÉPAQ
Conseil de l'eau Nord de la Gaspésie
MRNF
MRNF
TGIRT

Bilan 2023-2024 du comité

Une sélection de zones riveraines de lacs et étangs a été proposée en TGIRT dans le but d'évaluer leur impact au BFEC.

Mise à jour du calendrier de travail par étapes a été élaborée afin d'adresser tous les autres mandats du calendrier.

Prochaines étapes

1. Milieux riverains des lacs et des étangs
 - a. Établir une grille décisionnelle pour les cas pouvant apporter des modifications
2. AEC (juin/juillet 2024)
 - a. Travailler le redécoupage des bassins versants de référence
 - b. Établir des points spécifiques nécessitant un calcul d'AEC.
 - c. Inviter Sylvain Jutras et Thomas Buffin-Bélanger afin d'avoir leur apport sur la question.
3. Rivière à saumon (septembre 2024)
 - a. Mettre à jour les connaissances
4. Mobilité des rivières
 - a. Présentation du CENG et CEGS

- b. À partir des shapefiles, le MRNF pourra faire les analyses si ces zones de mobilité impact la voirie forestière et si elles sont adéquatement prises en compte.
 - c. Questionnement sur la planification de voirie (diminution de la vulnérabilité en maintenant les services écosystémiques)
5. MHI
- a. Présentation des méthodes de sélection des MHI lors de la première sélection
 - b. Présentation de la banque MHI déjà ciblés
 - c. Présentation du CENG de leurs travaux sur la question des fonctions écologiques
 - d. Évaluation des critères déjà en place et voir à leur bonification

Comité caribou

Mandats :

Réviser le VOIC Rétablissement du caribou au besoin à la suite du dépôt de la stratégie.

Les membres du comité

Organisations
Damabois Division Cap-Chat
Fédération des clubs motoneigistes du Québec
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs
MRC de Matane
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs – GIM
Conseil de l’Eau du Nord de la Gaspésie
Destination Chic-Chocs inc.
MRC Haute-Gaspésie
APTI
Groupe de scieries G.D.S. inc
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.
Groupement forestier coopératif Shick-Shock
Bois d’œuvre Cedrico inc.
Conseil régional de l’environnement GÎM
TGIRT

Bilan 2023-2024 du comité

En attente du dépôt de la stratégie

Prochaines étapes

Attendre les conclusions de la commission et le positionnement du gouvernement avant de relancer les travaux du comité dans l’optique de retravailler le VOIC Caribou.

Comité paysage

Le comité paysage a pour but de travailler les modalités techniques et s'entourer des experts pour le faire et ce comité devra identifier les paysages d'intérêts à inclure au nouveau Guide Paysage.

Mandats :

Les éléments suivants sont les éléments techniques qui mériteraient des changements que le MRNF a identifiés.

- ❖ Clarifier la notion d'andains dans le Guide paysage (Revoir le MLNU pour le m³/ha dans les paysages vs préparation de terrain en andain, Préciser la largeur des séparateurs...)
- ❖ Évaluer la remise en production des sentiers de débardage et des jetées (pour les chemins dont la végétation est déjà reprise)
- ❖ GGE vs paysage, nous fournissons maintenant une couche de paysage sensible (près de la limite)

Ces éléments techniques se rajoutent à la liste des éléments techniques de la rencontre de la TGIRT Commune de septembre :

- ❖ Adapter les taux de coupe en fonction des points de vue et de l'échelle du paysage observé
- ❖ Clarifier les modalités de mise en andain.
- ❖ Revoir les modalités en fonction des zones d'avant-plan et des zones d'arrière-plan dont les notions du guide ne correspondent pas nécessairement à l'intention et aux besoins

Les éléments paysagers d'intérêt suivants avaient été identifiés lors de la dernière TGIRT Commune :

- ❖ Identifier les lacs d'intérêt pour la villégiature
- ❖ Faire une révision des paysages à prendre en considération, tel que les sentiers à certaines élévations
- ❖ Mettre à jour la liste des paysages (soit ceux à ajouter et à enlever s'il y a lieu)
- ❖ Utiliser l'identification de site d'intérêt de villégiature du PRDTP

Les membres du comité

Organisations
Un représentant des rivières à saumon
Un représentant des MRC – MRC Avignon
Un représentant des BGA
Un représentant des communautés autochtones
Un représentant des travaux sylvicoles - Yoland Laflamme inc.
Un représentant du secteur récréotouristique – SIA
Un représentant environnement – CREGIM
MRNF
MRNF
Représentant Territoire MRNF
Représentant Faune MELCCFP
TGIRT

Bilan 2023-2024 du comité

- ❖ Mise en commun des différentes méthodologies
- ❖ Recueillir les informations et partager les informations

Prochaines étapes

- ❖ Rencontre 1
 - Remémorer les mandats
 - Historique de l'entente GIRN
 - Plan de travail
 - Présentation des définitions des éléments d'intérêt
 - Présentation des méthodologies de sélection des éléments paysagers
- ❖ Rencontre 2
 - Choix des définitions
 - Choix des méthodologies de sélections
- ❖ Appel de paysages d'intérêt
- ❖ Rencontre 3
 - Présentation des modalités de l'entente GIRN
 - Discussion sur les modalités techniques ciblées dans les mandats
- ❖ Analyse et consolidation des données
- ❖ Rencontre 4
 - Présentation des analyses
 - Grilles de sélection
 - Formulation d'une recommandation pour la TGIRT

Délégations

Délégation biodiversité

- En attente de la réception du devis de Pierre Drapeau
- Le projet de recherche sur le nettoyage a de bonnes chances d'aller de l'avant (en attente de la confirmation officielle)

Délégation Approvisionnement en matière ligneuse

- Travail sur les cibles d'indicateurs économiques en cours (en attente d'une proposition à la délégation)
- Analyse du MRNF de la proposition de PRAN 300% équilibrée
- Objectif : c'est de présenter et adopter les scénarios à tester au BFEC à la TGIRT d'octobre

Délégation structure interne et bois mort

- Les deux délégations ont été fusionnées
- Guy Lessard travaille actuellement sur ces VOIC
- Daniel Kneeshaw a accepté de contribuer à la réflexion de refonte de ces VOIC
- La délégation se rencontra à deux reprises d'ici la fin septembre afin d'avoir des VOIC à proposer et des scénarios à tester au BFEC (objectif de la TGIRT d'octobre)

Délégation structure d'âge

- Plusieurs liens sur la TBE ont été ajoutés dans la section structure d'âge du site internet (d'autres mises à jour suivront)
- Les préoccupations ont été analysées
- La refonte des UTA a été acceptée et proposée par la délégation, toutefois des scénarios de degré d'altérations seront travaillés avec la délégation avant la prochaine TGIRT afin de les présenter.
- Lors de la TGIRT spéciale AIPL, les balises pour les degrés d'altérations seront établies en même temps que les cibles d'AIPL.

Délégation travaux sylvicoles

- Réception de 4 fiches de préoccupations/commentaires
- La délégation ne s'est par encore rencontrée

Délégation Connectivité

- La proposition de VOIC ajustée aux nouveaux UTA sera partagée au mois de septembre afin d'en adopter une version finale en octobre

Délégation ambiance de chasse

- ❖ En attente de la fermeture des VOIC visant le CPF avant le lancement de la délégation
- ❖ Une entente générique a été signée concernant ces territoires concernant les opérations : Processus d'entente d'harmonisation opérationnelle SEPAQ-BGA-BMMB-MRNF.

Amélioration continue

Évaluation du respect des règles de fonctionnement de la TLGIRT

Les règles de fonctionnement des TLGIRT furent respectées.

Un code de procédure d'assemblée a été adopté et intégré aux règles de fonctionnement.

Constats et actions mis en œuvre découlant des sondages de satisfaction réalisés par la TLGIRT

Constats	Actions
Il y a peu de participation aux sondages en ligne	Les sondages pour l'année 2024-2025 seront raccourci et fait en fin de rencontre lors d'un point alloué.
La participation a fortement fluctué cette année probablement dû à une charge d'implication en lien avec le CPF et le nombre élevé de rencontres.	Réduire le nombre de rencontres de TGIRT et traiter le plus de points possibles en comité afin d'alléger les rencontres des TGIRT.
Il y a eu plusieurs reports de présentation PAFIO dû au report de la stratégie caribou et cela a créé de la confusion dans les convocations et les ordres du jour.	Mettre à jour et rendre facilement disponible les calendriers de rencontre et d'activité de la TGIRT.
Les documents (en lien avec les points à l'ordre du jour) sont souvent rendus accessibles pendant ou après la rencontre sur le site internet.	Lorsque possible, les documents de rencontre sont mis minimalement une semaine avant la rencontre sur le site internet.
Participation du MRNF lors des rencontres	Avec l'instauration des cartons de vote, le rôle du MRNF est mieux encadré. Au début des rencontres les représentants du MRNF sont invités à se répartir sur les différentes tables de travail. Des rappels lors des ateliers aux représentants du MRNF sont donnés afin qu'ils soient des ressources d'aide.

Recommandations de l'organisme responsable pour améliorer le fonctionnement de la TLGIRT

Ces recommandations proviennent des analyses et de l'avis professionnel du coordonnateur des TGIRT de la Gaspésie et sont basées sur les discussions et les demandes qui ont lieu lors des rencontres, des échanges lors de rencontres individuelles avec les membres et des résultats des sondages de satisfaction.

Les recommandations seront similaires à celle de l'année dernière.

Carte interactive

Le développement d'une carte interactive afin de visualiser les indicateurs de suivis et les cibles seraient pertinents afin de permettre aux membres de bien visualiser leur évolution.

Le partage de données géoréférencées est lacunaire et complique grandement le mandat de réaliser les consultations dirigées.

De plus, la difficulté de partage de données géoréférencées (résultats des VOIC, ententes et mesures d'harmonisation) est un frein important à la capacité des membres de participer aux consultations (publiques et dirigées) et de développer des objectifs locaux d'aménagement. Le partage des données par le MRNF est attendu afin de pouvoir répondre à ce besoin.

Gestion intégrée

Un engagement supplémentaire de l'État dans la gestion intégrée est toujours souhaité pour la région afin de permettre une cohérence entre les instances de concertation ministérielle et la gestion intégrée des ressources et du territoire. Que celui-ci passe par la TGIRT ou une autre instance de concertation régionale, cet engagement permettrait de renforcer la prise en considération des enjeux régionaux portés par les organisations membres et d'ancrer le développement régional dans les réalités régionales.